



Commune de **5330 ASSESSE**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi ~~—que le fonctionnaire délégué est saisi —que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de :

(1) ~~permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation -~~ **permis d'urbanisme**
~~- permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur et Madame CAPONI-VOISIN** demeurant à rue Isabelle Brunell n°30 à 5330 SART-BERNARD ; ~~dont les bureaux se trouvent à ;~~

Le terrain concerné est situé à **Rue Isabelle Brunell n°30 à 5330 SART-BERNARD et cadastré A n°309/S/10.**

Le projet consiste en ***l'extension d'une habitation unifamiliale*** et présente les caractéristiques suivantes (2)

« Art D.IV.5 du Codt... » : « Un permis ou un certificat d'urbanisme n°2 peut s'écarter du schéma de développement du territoire lorsqu'il s'applique, d'un schéma de développement pluricommunal, d'un schéma de développement communal, d'un schéma d'orientation local, d'une carte d'affectation des sols, du contenu à valeur indicative d'un guide ou d'un permis d'urbanisation moyennant une motivation démontrant que le projet :

1° ne compromet pas les objectifs de développement territorial, d'aménagement du territoire ou d'urbanisme contenus dans le schéma, la carte d'affectation des sols, le guide ou le permis d'urbanisation ; 2° contribue à la protection, à la gestion ou à l'aménagement des paysages bâtis ou non bâtis.

- ➔ Écart aux prescriptions du lotissement en ce qui concerne :
- Matériaux de parement (ardoise et moellon)

- Toiture plate pour l'annexe
- Hauteur de la baie en façade arrière
- Auvent en façade avant
- Mitoyenneté par le volume secondaire

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables (3) *du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et le mercredi de 13h30 à 16h* à l'adresse suivante : **Esplanade des Citoyens n°4 à 5330 ASSESSE** (UNIQUEMENT SUR RDV)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de (4) Service Urbanisme d'Assesse

Téléphone 083/636847 mail : cadredevie@assesse.be, dont le bureau se trouve à Esplanade des Citoyens n°4 à 5330 ASSESSE

L'affichage de l'annonce de projet a lieu le 09/01/2025.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/01/2025 au 28/01/2025 au collège communal :- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Esplanade des Citoyens n°4 à 5330 ASSESSE,

- (5) par courrier électronique à l'adresse suivante : cadredevie@assesse.be

Biffer la ou les mentions inutiles.

(1) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(2) Heures d'ouverture des bureaux.

(3) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(4) Non obligatoire.
